



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1397

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement FIV VAX - Convention financière avec la société Merial

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

**Séance publique du 22 mars 2010****Délibération n° 2010-1397**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement FIV VAX - Convention financière avec la société Merial**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lyonbiopôle

Avec près de 100 000 emplois dans les sciences de la vie, la région Rhône-Alpes est le deuxième employeur national de ce secteur en forte croissance. Initié par la Communauté urbaine de Lyon, le pôle de compétitivité Lyonbiopôle est un atout majeur de la politique de soutien au développement de la filière sciences de la vie qu'elle met en œuvre depuis dix ans.

Centre d'excellence mondial en vaccin et diagnostic, Lyonbiopôle a pour but d'appréhender les maladies infectieuses humaines et les cancers viro-induits de façon globale, du diagnostic et de la prévention au traitement en intégrant les systèmes d'administrations originaux. Cette approche "intégrée" vise à élaborer un "bouclier sanitaire" allant de l'identification du virus à la protection des populations pour lutter contre les pandémies et proposer des approches diagnostiques, préventives et thérapeutiques innovantes.

Les membres fondateurs de Lyonbiopôle sont BioMérieux, Sanofi Pasteur, Merial, Becton Dickinson, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) avec la présence de PME et start-up innovantes comme Alizé Pharma et PX'Therapeutics.

Lyonbiopôle a été conçu comme une "usine" à projets multi partenariaux de Recherche et Développement (R&D), outil d'interface et de rapprochements entre industriels et académiques. Depuis sa création en 2005, Lyonbiopôle a permis de labelliser 61 projets de R&D multi partenariaux représentant un investissement global de 406 M€. 20 de ces projets ont été financés par l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre des appels à projets Fonds unique interministériel (FUI).

Par délibération n° 2006-3803 en date du 12 décembre 2006, la Communauté urbaine de Lyon a décidé de soutenir le projet FIV VAX pour un montant de 884 206 € attribués à la société Merial dans le cadre des projets de recherche et de développement de Lyonbiopôle retenus par l'Etat. Une convention-cadre et une convention d'application financière ont ainsi été signées pour la période 2006-2009 pour la mise en œuvre du programme.

Pour mémoire, le projet FIV VAX vise à développer un vaccin contre le virus de l'immunodéficience féline. Il est structuré autour de trois objectifs complémentaires :

- développer un vaccin contre le virus de l'immunodéficience féline (FIV) en utilisant une approche systématique et comparative de différentes stratégies vaccinales,

- renforcer le rôle du FIV comme modèle animal du virus de l'immunodéficience humaine de type 1 (VIH-1), agent pathogène responsable du sida chez l'homme. Le FIV étant un modèle naturel du VIH-1, l'accès au modèle félin permet d'apporter de nouvelles connaissances sur le virus du sida humain et de comparer directement diverses approches vaccinales,

- développer des plates-formes technologiques appliquées à la découverte de molécules ayant un intérêt diagnostique ou vaccinales.

Le comité de suivi du projet FIV VAX, réuni le 29 avril 2009, a pu constater que les travaux initialement prévus dans le cadre du projet ont été conduits de manière conforme au planning. Un certain nombre de difficultés techniques ont été résolues au cours de la seconde année, et des avancées scientifiques et technologiques de premier ordre ont été apportées.

Les retards observés dans certaines parties du programme ont toutefois conduit les partenaires (Merial, Protein'eXpert et CNRS) à solliciter une demande de prolongation de 14 mois. Au vu de l'ensemble des travaux présentés et de la demande de prolongation des partenaires, le comité de suivi a décidé de mettre en place des avenants de prolongation pour permettre la poursuite des travaux en cours, et donc une fin de projet au 31 décembre 2010 (soit 14 mois de prolongation).

La convention 2006-2009 ayant expiré au 31 décembre 2009, une nouvelle convention financière est nécessaire pour permettre le versement du solde du projet FIV VAX sur l'exercice 2011 ; la société Merial demande donc, auprès de la Communauté urbaine de Lyon, la conclusion d'une nouvelle convention financière de façon à prolonger la durée de réalisation du projet jusqu'au 31 décembre 2010. Cette nouvelle convention est sans incidence sur le montant total initialement approuvé par le Conseil.

L'article 2 (délais) de la convention prendra en compte cette modification : la durée de réalisation du projet sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2010.

L'article 7 (modalités de versements) de la convention prendra en compte cette modification et autorisera, notamment, le versement du solde, soit 117 895 €, courant 2011.

Aussi est-il proposé à la Communauté urbaine de Lyon d'approuver la convention financière 2010-2011 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 117 895 € au profit de la société Merial dans le cadre du soutien au projet de recherche et de développement FIV VAX pour la période 2010-2011,

b) - la convention financière 2010-2011 à intervenir entre la Communauté urbaine et la société Merial définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme A 1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, territoire entrepreneurial et solidaire, individualisée sur l'opération n° 1294, le 11 septembre 2006, pour la somme de 6 000 000 € en dépenses.

4° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 1294, selon l'échéancier suivant : 117 895 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.**